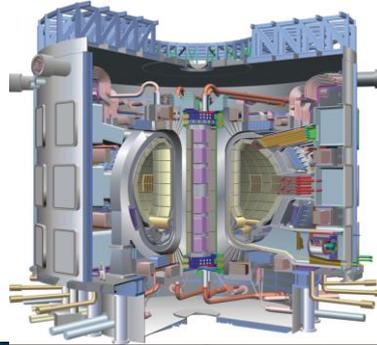


Bruxelles, décembre 2016,

«ITER»

Voyage du 11 au 14 juin 2017

(accompagné et guidé par Monsieur Peter von der Hardt)



LE FUTUR RÉACTEUR " ITER "



À la simple évocation du mot «**Provence**», l'imaginaire s'emballe, les yeux s'illuminent, les oreilles bourdonnent et les papilles frémissent ! Ses paysages, sa douceur de vivre et son climat invitent à l'hédonisme, mais la **Provence** possède de multiples facettes. Elle attire les foules. Parmi ses atouts, citons son soleil, sa douceur de vivre ou sa gastronomie, mais aussi ses sites antiques, sa richesse culturelle, ses espaces naturels préservés. Sillonnez à votre rythme ce territoire de toute beauté et d'une incroyable diversité.

Logement : HOTEL BEST WESTERN LE SUD * * * à Manosque.



Doté d'un excellent restaurant, l'hôtel "Best Western Le Sud" vous accueille dans des chambres confortables, climatisées, décorées dans un style provençal et équipées d'une télévision à écran plat. L'établissement se situe à proximité du centre de la ville artistique de Manosque et de sa charmante vieille ville. Vous commencerez la journée en dégustant un petit-déjeuner copieux sur la jolie terrasse de l'hôtel. Ouvert pour le déjeuner et le dîner, le restaurant «Le Sud» sert une cuisine régionale traditionnelle.



Programme provisoire

Dimanche 11 juin MANOSQUE

- 07h40** Rendez-vous à la Gare du Midi au Terminal TGV où une assistance Tellus est prévue pour les formalités d'enregistrement.
- 08h17** Départ en TGV de Bruxelles-Midi à Aix-en-Provence (*horaires à préciser*).

- 12h00** Plateaux-repas réservés à bord.
13h31 Arrivée à Aix-en-Provence, accueil par votre guide et transfert à Manosque.
15h00 Arrivée à l'hôtel «**Best Western Le Sud**», check-in, installation dans les chambres et rafraîchissement.

Départ pour la visite à pied de la vieille ville de Manosque. Flânerie dans le centre-ville guidée par Monsieur von der Hardt: *ruelles et places, église Saint Sauveur, église Notre Dame de Romigier, mairie, Fondation Carzou, Rue Grande.*

Notes : À deux pas de la Durance, de longues avenues bordées de platanes mènent à une vieille cité toute ronde couchée sur les derniers coteaux du Luberon : l'église St-Sauveur abrite un beau buffet d'orgues de 1625, la tour du Mont d'Or (symbole de Manosque) est l'unique vestige d'un château tombé à l'abandon.

Retour à l'hôtel pour l'exposé de Monsieur von der Hardt sur «Le Projet Iter».
Dîner et nuit à l'hôtel "Best Western le Sud".

Lundi 12 juin Projet ITER Cadarache

Après le petit déjeuner, départ en autocar en direction du **site ITER à Cadarache** et visite en autocar (*durée: 1h30*).

*Notes : Pour être admis sur le site, vous devrez présenter un **passport (ou, pour les ressortissants de l'espace Schengen, une carte nationale d'identité en cours de validité)**. Les permis de conduire et badges professionnels ne seront pas acceptés.*

Programme de la visite: présentation générale du programme ITER au Bâtiment Visiteur, ainsi qu'une visite guidée de la plateforme ITER sur laquelle les bâtiments de l'installation sont en cours de construction (en fonction des conditions d'accès à la plateforme au moment de la visite).

Après le déjeuner au Château de Cadarache (ou similaire), transfert en autocar au **Monastère de Ganagobie** (guidé par Monsieur von der Hardt) pour la visite de l'église et des environs.

Notes : vous pourrez admirer les merveilles de l'architecture romane et les vitraux du Père Kim En Joong. Les autres bâtiments du monastère ne sont pas accessibles aux visiteurs pour ne pas perturber la vie monastique de la communauté. Le parking des visiteurs étant situé à l'entrée du plateau, vous devrez vous rendre à pied jusqu'à l'église. Vous pourrez admirer la nature de ce site classé. L'allée des moines vous mènera jusqu'à la croix qui, en bordure de la falaise, offre un extraordinaire point de vue sur la vallée de la Durance.

Puis, transfert en autocar à **Forcalquier** (*environ 20 km*) pour une visite à pied (avec guide local) et dégustation de spécialités locales.

Notes : Au gré des promenades, on peut découvrir, au milieu de fleurs sauvages, les bories (cabanons pointus de bergers) et des «restannues» (murs en pierres sèches pour construire des terrasses de culture sur des terrains pentus).

Dégustation de produits locaux à la Maison Telme : terrines et huiles d'olives.

Retour à Manosque (*environ 30 km.*). Dîner et nuit à l'hôtel "Best Western Le Sud".

Mardi 13 juin Les Gorges du Verdon et Moustier Ste Marie

Après le petit déjeuner, départ de l'hôtel et trajet vers **La-Palud-sur-Verdon** (*80 kms environ par de petites routes*) avec arrêts photos pour les champs de lavande et le site de Moustier et la **Route des Crêtes** pour les vues dans les Gorges et le paysage.

Notes : Située sur la rive droite des Gorges du Verdon, sur la commune de la Palud-sur-Verdon, la route panoramique des Crêtes (D 23) est une boucle de 23 km permettant de visiter en bus la plus impressionnante partie des Gorges vues d'en haut.

Vous serez accompagné par le vol des vautours (réintroduits en 1999) où chamois, sangliers et chevreuils vous surprendront, ainsi que la flore très riche influencée par le climat méditerranéen et l'altitude de plus de 1000 mètres. En route vers **Moustier** (11 km) et déjeuner à la Bastide de Moustier (ou similaire).

Notes : La Bastide de Moustiers est pleine de charme au cœur des Alpes de Haute Provence. Ancienne propriété d'un maître faïencier, elle jouit d'une vue magnifique sur "la falaise" de Moustiers-Sainte-Marie. Alain Ducasse a demandé à Tonia Peyrot, une décoratrice amie, de donner à cette demeure le petit supplément d'âme qui la rend si attachante. Vous y découvrirez une cuisine méditerranéenne interprétée par un enfant du pays, tout le charme de la Provence !

Visite du **village et du Musée de la Faïence**.

Notes : le chant des cigales, les senteurs provençales enivrantes, la lumière d'un soleil présent 300 jours par an ..., douceur de vivre qui prend toute son essence à Moustiers Sainte-Marie. Visite de l'atelier Blanc Michèle, fille de faïencier qui, avec ses enfants, perpétue la fabrication traditionnelle de faïence de Moustiers.

Pause glacée: glace artisanale de Moustier et retour à Manosque (+/- 30 km). Dîner et nuit à l'hôtel "Best Western Le Sud".

Mercredi 14 juin MARSEILLE

Après le petit déjeuner, formalités de check-out à l'hôtel et chargement des bagages, en route pour Marseille et visite (avec guide local) du quartier du vieux port et du Panier.

*Notes : Le Panier demeure le plus vieux quartier de Marseille. Construit sur l'emplacement de l'antique Massalia grecque, ce quartier est typiquement méditerranéen aux façades colorées. Nous serons accompagnés d'un guide qui nous le fera découvrir. Nous nous arrêterons ensuite devant le Mucem (extérieur), le Fort Saint Jean et bien d'autres trésors. Le déjeuner est prévu dans le Vieux Port au restaurant «Regards Café» (ou similaire). Situé au 2^e étage du Musée «Regards de Provence», ce lieu à connotation artistique offre une vue panoramique sur le port. Le Chef, **Rémy Frimaudeau**, propose une carte créative, saisonnière et méditerranéenne aux couleurs exotiques, offrant une variété de plats du jour, de salades, de sandwiches et de gourmandises.*

Temps libre.

16h15 Rendez-vous devant le restaurant "Regards Café" et transfert à la gare de Marseille St Charles (environ 1,5 km).

17h14 Départ du TGV pour Bruxelles.

22h56 Arrivée à Bruxelles-Midi.

Fin de nos services

PRIX (à partir de 20 voyageurs en chambre double): **1.300,- euros** par personne.

Supplément chambre single : **120,- euros** par personne :
maximum 8 singles - au-delà, un supplément sera demandé).*

Un acompte de **400,- euros** par personne est verser à l'inscription.

Le solde est à payer pour le **10 avril au plus tard**.

Ce prix comprend :

- ✓ Le voyage en TGV en 2^e classe ; un plateau-repas dans le train.
- ✓ Un bus à disposition pour les transferts.
- ✓ Un guide local pour la visite de Forcalquier et Marseille.
- ✓ 3 nuitées en demi-pension avec forfait boissons à l'hôtel LE SUD à Manosque.
- ✓ Les déjeuners en restaurant (selon le programme) 2 services + 1 verre de vin, eau et café.
- ✓ Le don au Monastère de Ganagobie.
- ✓ Une dégustation des spécialités locales de Forcalquier ; le goûter «Glace».
- ✓ L'entrée au Musée et à l'atelier de faïences.
- ✓ Les pourboires pour le chauffeur et les guides locaux.

Le prix ne comprend pas :

- ✓ Les frais personnels et services extra à l'hôtel.
- ✓ L'assurance voyage Mondial Assistance (prime : 24,- € pp en double et 30€ pp en single)
- ✓ Le supplément pour chambre single au-delà de 8 chambres single réservées.
- ✓ Le supplément pour un logement en chambre supérieure.

N.B. :

- *Nos prix ci-dessus sont calculés de bonne foi d'après les tarifs en vigueur en octobre 2016. Certains prix d'entrée ne sont pas encore disponibles pour 2017 et sont donc calculés suivant le prix et les horaires en vigueur pour la même période en 2016. Toute fluctuation des tarifs, des taxes, de la TVA, peut nous obliger à adapter nos prix.*

Résiliation du projet par le voyageur :

En cas de remplacement possible :

- * Jusqu'à 16 jours avant le départ aucune pénalité en cas de remplacement si ce remplacement n'entraîne aucun frais supplémentaires.
- * A partir de 15 jours avant le départ, aucun remplacement accepté (cf. paragraphe suivant "en cas de non remplacement").

En cas de NON remplacement :

- * Perte de l'acompte pour toute annulation survenant jusqu'à 45 jours avant le départ.
- * Perte de 50% du prix du voyage pour toute annulation survenant entre le 44^{ème} et avant le 21^{ème} jour avant le départ.
- * Perte de la totalité du prix du voyage pour toute annulation survenant entre le 20^{ème} jour et y compris, le jour du départ.

Nous recommandons vivement aux voyageurs de souscrire une police d'assurance couvrant les frais d'annulation et de voyage.



Organisation : TELLUS Incentive & Travel Company, Bruxelles.

Responsable de l'activité,
Yvette Demory.

BULLETIN D'INSCRIPTION

«ITER» : voyage du 11 au 14 juin 2017

A compléter en caractères d'imprimerie et à renvoyer à :
AIACE - Section Belgique – c/o Commission européenne
G—1 1/50 – 1049 Bruxelles
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - Fax (32) 02/299 52 89

ATTENTION : Aucune inscription n'est acceptée par téléphone !

Mme/Melle/M. : N° de membre :
Nom (figurant sur le passeport) :
N° CI ou du passeport : Nationalité :
Adresse :
.....
Tél. /Fax : GSM :
E-mail :

Je serai accompagné(e) de :

Mme/Melle/M. Date de naissance :
Nom (figurant sur le passeport)
N° CI ou du passeport : Nationalité :
Adresse :
.....
Tél. /Fax GSM :
E-mail :

Désire réserver :

- chambre double au prix de **1.300,- euros** par personne.
 chambre single au prix de **1.420,- euros** par personne
(voir descriptif*)

Je souhaite souscrire une assurance voyage/annulation : oui/non.

Versement de l'acompte de 400,- euros lors de l'inscription au compte de
Tellus Incentive & Travel Company
Avenue de la Basilique, 353, 1081 Bruxelles
Références bancaires : **IBAN : BE 52 0014 3231 2609 - BIC : GEBABEBB**
avec la mention : **AIACE : ITTER.**

Date :

Signature :



CONDITIONS GENERALES

1. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'AIACE, section Belgique, ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. En cas d'annulation d'une activité, la responsabilité de l'AIACE, section Belgique, se limite au remboursement intégral au participant inscrit des sommes qu'il a déjà payées au jour de l'annulation, au titre d'inscription à l'activité annulée.
5. La signature du présent bulletin implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
6. Dans le cadre des activités de voyages, l'AIACE, section Belgique, se limite à collecter et centraliser les demandes de participations et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage ou intermédiaire de voyages au sens de la Directive 90/314/CE du Conseil du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait ou des dispositions de la loi du 16 février 1994, régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

Conditions applicables en cas de désistement ou d'absence au départ

1. Tout désistement à une activité doit être obligatoirement confirmé par écrit.
2. Après la date de clôture des inscriptions, un désistement donnera lieu à la retenue des frais réels irrécupérables. De plus, un montant de 5% du prix global de participation sera retenu au titre de frais administratifs. En tout état de cause, la retenue ne pourra être inférieure à un montant de 15,- euros par personne ou au montant total des activités dont le coût est inférieur à 15,- euros par participant. Un désistement à partir de 15 jours calendrier avant la date de l'activité ou l'absence au départ pour quelque raison que ce soit entraînera le paiement intégral du prix de l'activité.
3. Lorsqu'un participant choisit de ne pas profiter de l'une des prestations offertes dans le cadre d'une activité, ceci ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf disposition particulière à cet effet approuvée par la personne responsable de l'activité.
